

ont le même droit de parole et les décisions sont prises par consensus. Le Conseil se réunit une fois par semaine au niveau des ambassadeurs, deux fois l'an au niveau des ministres des Affaires étrangères, sauf exception.

Créé en 1966, le Comité des plans de défense comprend des représentants de tous les pays membres, sauf la France. Il est chargé de toute question ayant trait à la défense collective des pays de l'OTAN. Ce Comité se réunit régulièrement au niveau des ambassadeurs et, deux fois l'an, au niveau des ministres de la Défense.

Seulement trois pays membres de l'OTAN : les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, possèdent des armes nucléaires. Les deux premiers sont intégrés à la structure militaire de l'OTAN. Afin d'inciter les pays sans armes nucléaires à s'associer à l'élaboration des plans nucléaires de l'Alliance et à prendre une plus grande part aux décisions dans ce domaine, l'OTAN a créé en 1966 le Groupe des plans nucléaires.

Le Comité militaire constitue la plus haute autorité militaire de l'OTAN et comprend des représentants de tous les pays membres, à l'exception de l'Islande, et de la France. Son rôle est de formuler, à l'intention du Conseil et du Comité des plans de défense, des recommandations sur les mesures jugées nécessaires pour la défense collective de la région de l'OTAN.

Les forces militaires intégrées de l'OTAN sont réparties en trois commandements principaux : l'Europe, l'Atlantique et la Manche. Leurs chefs, les Commandants suprêmes alliés, sont chargés, sous la direction du Comité militaire, de la défense de leurs régions respectives.

Pour mieux coordonner le travail, de nombreux groupes et comités subordonnés ont été mis en place et chargés de différentes questions dont les plans civils d'urgence, les développements politiques à l'extérieur des pays de l'OTAN, la planification de la défense, l'étude des échanges économiques entre l'Est et l'Ouest, les ententes touchant l'armement ainsi que la coopération dans les domaines de la science et de l'environnement.

#### **L'OTAN et les relations Est-Ouest**

Grâce aux principes fondamentaux de l'OTAN, à l'importance de ses objectifs et à la solidarité de ses membres, on a pu éviter des conflits en

Europe et résoudre les différends entre l'Est et l'Ouest. Après bientôt quatre décennies, l'OTAN peut s'enorgueillir de constituer la meilleure défense collective dans l'histoire de l'Europe.

Présenté en 1967 et endossé à l'unanimité par les membres de l'OTAN, le «*Rapport Harmel*» portant sur les tâches futures de l'Alliance confirme les deux fonctions essentielles de l'OTAN : la première est de dissuader l'ennemi et, au besoin, défendre le territoire des pays membres, et la seconde, de poursuivre ses efforts pour établir des relations plus stables entre l'Est et l'Ouest. Cette double approche des relations Est-Ouest, d'une part la fermeté et la solidarité, et d'autre part la poursuite des négociations dans un esprit ouvert et positif, a rendu possible le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (INF) signé à Washington D.C., le 8 décembre 1987.

Afin de dissuader les agresseurs éventuels et se défendre contre eux, les pays alliés de l'OTAN coordonnent leur défense en élaborant des plans collectifs. Deux questions directement liées à la dissuasion et à la défense sont actuellement examinées : le concept global de désarmement et la modernisation nucléaire. La première porte sur l'élaboration d'une approche conceptuelle à l'égard du contrôle des armements, qui tient compte à la fois de la nécessité de continuer d'avoir des systèmes d'armements pour notre sécurité, et du désir de nos alliés de parvenir immédiatement à une réduction supplémentaire des armements nucléaires en Europe. La deuxième est jugée nécessaire pour une politique efficace de dissuasion et de défense. Afin de mieux comprendre les développements politiques et de trouver des moyens pour réduire les tensions internationales, les alliés échangent des renseignements et expriment leurs vues à l'égard des orientations et des événements politiques qui peuvent porter atteinte aux intérêts de l'Alliance. Aussi, lorsque vient le moment de formuler des politiques nationales, les pays membres sont-ils en mesure de le faire en connaissance de cause.

Pour les débats de cette nature, le Conseil constitue le principal forum. S'il se penche surtout sur les événements politiques et les questions économiques liés aux relations entre l'Est et l'Ouest, il étudie aussi les questions ayant trait à la maîtrise des armements et au désarmement

60300272